



Pour toute l'agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

La solution simple
et complète pour
vos employés.

Prévoyance professionnelle | Assurance globale

En vous affiliant à la caisse de pension Agrisano Pencas dans le cadre de l'assurance globale, vous remplissez en tant qu'employeur vos obligations d'assurance en vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Des plans de prestations à option permettent de prendre en compte les besoins de prévoyance de l'exploitation de manière optimale. Les produits d'Agrisano Pencas se distinguent en outre par des cotisations de risque et des contributions aux frais administratifs avantageuses.

Variantes et prestations

Agrisano Pencas vous propose différents plans de prestations pour assurer vos employés de manière optimale en matière de prévoyance risque et vieillesse:

Plan A

- Couverture du minimum légal selon la LPP
- Prestations en fonction de l'avoir de vieillesse

Plans B et C

- Prestations étendues en cas d'invalidité et de décès, en fonction du salaire

Plans complémentaires E et F

- En complément des plans A, B ou C avec des cotisations supplémentaires pour améliorer la prévoyance vieillesse. Les plans complémentaires peuvent être conclus avec ou sans exonération des cotisations en cas d'incapacité de gain.

Plan A

Prévoyance vieillesse et prestations de risque en cas d'invalidité ou de décès:

- prestations minimales légales
- prestations en fonction de l'avoir de vieillesse

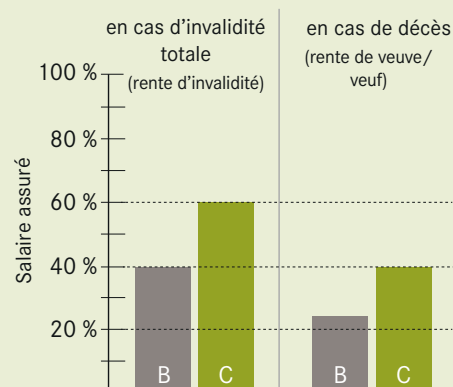
Plans B et C

Prévoyance vieillesse:

- prestations minimales légales

Invalidité ou décès:

- prestations (rentes) en pourcentage du salaire assuré



À votre guise

Chez Agrisano Pencas, c'est vous qui décidez si vous voulez assurer la totalité du salaire brut ou «uniquement» le salaire LPP pour vos employés. Vous choisissez la déduction de coordination à appliquer (avec ou sans déduction de coordination, ou en fonction du taux d'occupation).

Cotisations

Les cotisations dépendent du plan choisi, du sexe et de l'âge de la personne assurée, ainsi que de la durée d'engagement et du revenu assuré. Toutes se subdivisent en une cotisation d'épargne et de risque et en une contribution au Fonds de garantie LPP. L'employeur prend en charge au moins la moitié de la cotisation. Agrisano Pencas offre des rabais attrayants sur les frais administratifs aux exploitations dont la masse salariale assurée s'élève à CHF 0,5 million ou plus.

En raison de l'encaissement à terme, les cotisations d'épargne sont actualisées et une compensation d'intérêts est facturée.

Vos avantages en un coup d'œil

Couverture minimale légale
à des conditions attrayantes

Possibilité d'étendre les
prestations selon les besoins

Plans flexibles

Administration simplifiée
pour les exploitations

Gestion conservatrice des
avoirs de vieillesse

Cotisations de risque et frais
administratifs attrayants

Calculateur
des cotisations

Ce code QR vous permet de trouver le Calculateur de cotisations sur notre site web. Quelques informations suffisent pour déterminer les cotisations que vous pouvez attendre.



Pour faciliter la lecture, nous utilisons la forme masculine pour désigner des personnes. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes. Cette brochure produit présente une description simplifiée des prestations. Les conditions spécifiques au produit, les règlements et les lois sont déterminants.

Vos possibilités de contact pour une couverture d'assurance optimale



Vous trouverez les coordonnées de votre agence régionale en vous rendant sur www.agrisano.ch/fr/contact ou directement ici:



Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tel. +41 56 461 71 11 | info@agrisano.ch | agrisano.ch